Base Permanente des Equipements BPE en évolution 2016-2021

"BPE1621_nb_equip_AAV2020" Dictionnaire des variables

Table: BPE1621_nb_equip_AAV2020: 4 variables

AAV2020	Zonage en aire d'attraction des villes 2020 d'implantation de l'équipement
NB_2016	Nombre d'équipements en 2016 par zonage
NB_2021	Nombre d'équipements en 2021 par zonage
TYPEQU	Type d'équipement

AAV2020

Zonage en aire d'attraction des villes 2020 d'implantation de l'équipement

- le code est composé de 3 caractères
- CSZ : Commune sans zonage. La commune n'est pas concernée par les AAV2020.

L'AAV2020 d'implantation de l'équipement est en géographie au 1er janvier du millésime de la BPE considérée.

Une aire d'attraction des villes est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle. La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle

l'aire d'attraction du pôle. La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des « cities » et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères. Ainsi, sept aires ont pour commune-centre une ville localisée à l'étranger (Bâle, Charleroi, Genève, Lausanne, Luxembourg, Monaco et Sarrebruck).

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère). Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.

La base des aires d'attraction des villes 2020 est accessible sur le site www.insee.fr, dans la rubrique : Géographie administrative et d'étude > Téléchargement > Zonages d'étude > Base des aires d'attraction des villes 2020 :

https://www.insee.fr/fr/information/4803954

NB 2016

Nombre d'équipements en 2016 par zonage

de 0 à N Nombre d'équipements

NB 2021

Nombre d'équipements en 2021 par zonage

de 0 à N	Nombre d'équipements
uc o a iv	Nombre d'equipements

TYPEQU

Type d'équipement

A101	POLICE
A104	GENDARMERIE
A105	COUR D'APPEL (CA)
A108	CONSEIL DE PRUD'HOMMES (CPH)
A109	TRIBUNAL DE COMMERCE (TCO)
A01G	DRFIP ET DDFIP
A124	MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
A125	ANTENNE DE JUSTICE
A205	SERVICES FUNÉRAIRES

A206	BUREAU DE POSTE
A207	RELAIS POSTE
A208	AGENCE POSTALE
A301	RÉPARATION AUTOMOBILE ET DE MATÉRIEL AGRICOLE
A302	CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
A501	COIFFURE
A503	AGENCE DE TRAVAIL TEMPORAIRE
A506	PRESSING-LAVERIE AUTOMATIQUE
A507	INSTITUT DE BEAUTÉ-ONGLERIE
B101	HYPERMARCHÉ
B102	SUPERMARCHÉ
B103	GRANDE SURFACE DE BRICOLAGE
B203	BOULANGERIE
B205	PRODUITS SURGELÉS
B206	POISSONNERIE
B301	LIBRAIRIE, PAPETERIE, JOURNAUX
B304	MAGASIN DE CHAUSSURES
B305	MAGASIN D'ÉLECTROMÉNAGER ET DE MAT. AUDIO-VIDEO
B308	MAGASIN DE REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
B310	PARFUMERIE-COSMÉTIQUE
B311	HORLOGERIE-BIJOUTERIE
B313	MAGASIN D'OPTIQUE
B316	STATION-SERVICE
B315	MAGASIN DE MATÉRIEL MÉDICAL ET ORTHOPÉDIQUE
C303	LYCÉE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET/OU PROFESSIONNEL AGRICOLE
C505	ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE
C605	CENTRE DISPENSANT DES FORMATIONS D'APPRENTISSAGE AGRICOLE
D101	ÉTABLISSEMENT SANTÉ COURT SÉJOUR
D102	ÉTABLISSEMENT SANTÉ MOYEN SÉJOUR
D103	ÉTABLISSEMENT SANTÉ LONG SÉJOUR
D104	ÉTABLISSEMENT PSYCHIATRIQUE
D105	CENTRE LUTTE CANCER
D106	URGENCES
D107	MATERNITÉ
D108	CENTRE DE SANTÉ
D109	STRUCTURE PSYCHIATRIQUE EN AMBULATOIRE
D110	CENTRE MÉDECINE PRÉVENTIVE
D111	DIALYSE
D112	HOSPITALISATION À DOMICILE
D113	MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE
D201	MÉDECIN GÉNÉRALISTE

D202	SPÉCIALISTE EN CARDIOLOGIE
D203	SPÉCIALISTE EN DERMATOLOGIE VÉNÉRÉOLOGIE
D214	SPÉCIALISTE EN GYNÉCOLOGIE (MÉDICALE ET/OU OBSTÉTRIQUE)
D206	SPÉCIALISTE EN GASTRO-ENTÉROLOGIE HÉPATOLOGIE
D207	SPÉCIALISTE EN PSYCHIATRIE
D208	SPÉCIALISTE EN OPHTALMOLOGIE
D209	SPÉCIALISTE EN OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE
D210	SPÉCIALISTE EN PÉDIATRIE
D211	SPÉCIALISTE EN PNEUMOLOGIE
D213	SPÉCIALISTE EN STOMATOLOGIE
D221	CHIRURGIEN DENTISTE
D231	SAGE-FEMME
D232	INFIRMIER
D233	MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE
D235	ORTHOPHONISTE
D236	ORTHOPTISTE
D238	AUDIO PROTHÉSISTE
D239	ERGOTHÉRAPEUTE
D240	PSYCHOMOTRICIEN
D242	DIÉTÉTICIEN
D243	PSYCHOLOGUE
D302	LABORATOIRE D ANALYSES ET DE BIOLOGIE MÉDICALE
D303	AMBULANCE
D304	TRANSFUSION SANGUINE
D305	ÉTABLISSEMENT THERMAL
D401	PERSONNES ÂGÉES : HÉBERGEMENT
D402	PERSONNES ÂGÉES : SOINS À DOMICILE
D502	ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)
D601	ENFANTS HANDICAPÉS : HÉBERGEMENT
D602	ENFANTS HANDICAPÉS : SERVICES À DOMICILE OU AMBULATOIRES
D603	ADULTES HANDICAPÉS : ACCUEIL/HÉBERGEMENT
D605	TRAVAIL PROTÉGÉ
D606	ADULTES HANDICAPÉS : SERVICES DE SOINS À DOMICILE
D701	PROTECTION DE L'ENFANCE - HÉBERGEMENT
D702	PROTECTION DE L'ENFANCE - ACTION ÉDUCATIVE
D703	CHRS : CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE
D704	CENTRE PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT
D705	CENTRE ACCUEIL DEMANDEUR D'ASILE
D709	AUTRES ÉTABLISSEMENTS POUR ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTÉ
E01G	GARES
E101	TAXI-VTC

E102	AÉROPORT
F101	BASSIN DE NATATION
F102	BOULODROME
F103	TENNIS
F104	ÉQUIPEMENT DE CYCLISME
F105	DOMAINE SKIABLE
F106	CENTRE ÉQUESTRE
F107	ATHLÉTISME
F108	TERRAIN DE GOLF
F109	PARCOURS SPORTIF/SANTÉ
F110	SPORTS DE GLACE
F111	PLATEAUX ET TERRAINS DE JEUX EXTÉRIEURS
F112	SALLES SPÉCIALISÉES
F113	TERRAINS DE GRANDS JEUX
F114	SALLES DE COMBAT
F116	SALLES NON SPÉCIALISÉES
F117	ROLLER-SKATE-VÉLO BICROSS OU FREESTYLE
F118	SPORTS NAUTIQUES
F119	BOWLING
F120	SALLES DE REMISE EN FORME
F121	SALLES MULTISPORTS (GYMNASES)
F201	BAIGNADE AMENAGÉE
F202	PORT DE PLAISANCE – MOUILLAGE
F305	CONSERVATOIRE
G101	AGENCE DE VOYAGE
G102	HÔTEL
G103	CAMPING
G104	INFORMATION TOURISTIQUE